

« La Pause Café des Aidants »



Depuis le 5 avril dernier, les aidants familiaux de personnes dépendantes disposent d'espaces gratuits d'information, d'échange et de convivialité à Gençay ou Savigné.

SOUTIEN A LA PARTICIPATION A « LA PAUSE CAFE DES AIDANTS »

Vous souhaitez participer au groupe de paroles, mais vous devez pour cela :

⇒ Faire appel à un aidant professionnel, une aide à domicile, qui reste avec la personne aidée : votre conjoint, votre parent, votre enfant,

ou

⇒ Utiliser un service de transport pour venir jusqu'au lieu de réunion.

Dans le cadre de ce projet, vous pouvez bénéficier d'une aide financière maximale de 50 euros par séance,

Pour cela, vous devez justifier soit de l'emploi d'une aide à domicile, dans le cadre d'un emploi direct, soit de l'utilisation d'une association agréée de service à la personne, ou d'un service déclaré de transport.

Dans le premier cas : fournir le bulletin de salaire de l'intervenant(e) à domicile pour le mois concerné, accompagné de l'attestation sur l'honneur ci-joint.

Dans le second cas : fournir la facture du service pour le mois concerné, accompagné de l'attestation sur l'honneur ci-joint.

Partenaires :



« La Pause Café des Aidants »

ATTESTATION DE RECOURS A UNE AIDE A DOMICILE

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Atteste sur l'honneur avoir fait appel (cocher la case correspondante) :

- à une aidante professionnelle,
- à une association de service d'aide à la personne
- à un service de transport

pour participer à la séance « Pause café des Aidants » à la date du// 2011

Fait à le// 2011.

Signature

Joindre le justificatif correspondant.

Envoyer à : **Familles Rurales-APEF – 1Bis Cité de la Roche – 86160 GENÇAY.** Pour toute demande d'information : Contact : **Mme CHARLES-05 49 53 02 16**

